

Une Pêche responsable par le biais de la Transparence et de la Participation

Septembre 2018

LE BESOIN DE TRANSPARENCE ET DE PARTICIPATION

Il est largement reconnu que gérer les ressources halieutiques de manière responsable et durable est indispensable. Pourtant, les pays côtiers et les Etats de pêche font face à un défi complexe : garantir que la pêche et le commerce de produits halieutiques contribuent à la croissance du revenu, à l'emploi, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour des millions de personnes, tout en conservant la biodiversité marine pour les générations futures.

Bien que de nombreux facteurs doivent être pris en compte pour arriver à une pêche durable, la disponibilité publique d'informations crédibles concernant le secteur de la pêche est essentielle.

Le besoin de transparence et de participation occupe une place centrale dans les principaux efforts visant à réformer le secteur des pêches. C'est le cas des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts de la FAO (2012); ou encore des Lignes Directrices pour l'élaboration d'une législation nationale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement (UNEP, 2010).

Malgré un intérêt accru pour le secteur de la pêche, des informations basiques restent souvent hors du domaine public. De telles informations incluent le statut des stocks halieutiques et des écosystèmes marins, les conditions liées aux autorisations de pêches, les accords de pêche signés entre les nations de pêche et les Etats côtiers ainsi que la quantité de poissons prélevée dans les océans. Pourtant, l'absence de ces informations peut nuire à la qualité et à la crédibilité des décisions prises et diminue la capacité à contrôler et à responsabiliser les acteurs concernés.

A PROPOS DE LA FISHERIES TRANSPARENCY INITIATIVE

La Fisheries Transparency Initiative (Initiative pour le Transparence des Pêches – FiTI) est une initiative multipartite globale qui vise à rendre la pêche plus responsable et plus durable en renforçant la transparence et de la participation.

➔ **Transparence** : Au cœur de l'initiative se trouve le Standard de la FiTI, un accord qui recense les informations sur le secteur de la pêche que les autorités doivent publier. Le Standard est composé de 12 exigences de transparence et s'applique à tous les pays. Le Standard de la FiTI permet aux gouvernements, à l'industrie de la pêche (à grande et à petite échelle) et à la société civile d'atteindre un haut niveau de transparence dans la gestion du secteur de la pêche maritime ainsi que concernant les activités des pêcheurs et des entreprises de pêche.

➔ **Participation** : La FiTI est fondée sur le principe de participation multi-acteurs. La FiTI est mise en œuvre dans les pays par le biais de Groupes Nationaux Multipartites, constitués de représentants de gouvernements, de l'industrie et de la société civile organisée. Ces groupes travaillent ensemble pour déterminer si les informations présentes dans le domaine public sont perçues comme étant accessibles et complètes et pour effectuer des recommandations quant à la façon d'améliorer les informations publiées par les autorités du pays.

Les Principes de la FiTI, piliers de l'initiative, reflètent les valeurs et les objectifs des parties prenantes de la FiTI.

La FiTI a été lancée à Bali en avril 2017. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration multipartite, présidé par Peter Eigen. Le Secrétariat de la FiTI sera transféré aux Seychelles début 2019.



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

- La FiTI **n'appartient ni n'est dirigée par une seule organisation et ne représente pas le travail d'un seul groupe d'intérêt**. Au contraire, la diversité des différents acteurs est une caractéristique clé de la FiTI, tant pour la mise en œuvre au niveau national que pour la gouvernance internationale.
- La FiTI est une **initiative internationale**. Elle ne se limite pas à un pays ou à une région. La FiTI cherche à établir une concurrence équitable entre les différents pays engagés dans le secteur de la pêche. Plus le nombre de pays mettant en œuvre la FiTI augmentera, plus l'initiative gagnera en puissance!
- La mise en œuvre de la FiTI se fait au niveau de **chaque pays**. L'intention de rejoindre la FiTI et l'initiation du processus officiel doivent émaner du gouvernement d'un pays. Pour cela, le gouvernement doit montrer un soutien actif à la mise en œuvre de la FiTI. Ceci inclut l'engagement du gouvernement à garantir un environnement favorable, l'établissement dans le pays d'un groupe national multipartite et la publication d'informations accessibles et complètes.
- La FiTI est une initiative **volontaire avec des conditions obligatoires**. La FiTI est volontaire. Cependant, une fois que le pays a décidé de participer, les conditions doivent être obligatoirement remplies.
- La FiTI apporte des **avantages à tous**. La FiTI soutient le débat public autour des politiques de pêche et la participation aux prises de décision. La FiTI aide également à remédier à d'autres problèmes touchant tous les acteurs du secteur de la pêche, y compris en contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la stabilité sociale, à la durabilité des écosystèmes marins ainsi qu'en supportant la lutte contre la corruption et contre la pêche illégale, Non-déclarée et Non-réglémentée.

DEVELOPPER LA FiTI

Le Standard International FiTI définit les **exigences que les pays devront remplir pour faire partie de la FiTI**.

Le Standard FiTI est l'aboutissement de presque deux ans de longs débats avec un Groupe Consultatif International de la FiTI, auquel ont participé des représentants de gouvernements, d'organisations de pêche à grande et à petite échelle, d'organisations multinationales et régionales de pêche et de la société civile travaillant sur des questions de pêche et de conservation marine.

Dans le cadre du Standard FiTI, les pays doivent élaborer des **Rapports réguliers FiTI** pour démontrer que les 12 exigences de transparence sont bien remplies, c'est-à-dire que les informations publiées par les autorités nationales sont bien accessibles et complètes et qu'elles représentent les meilleures informations disponibles. Par ailleurs, pour chaque exigence, les rapports doivent fournir un résumé succinct de l'information requise pour contribuer aux débats publics.

Le Standard FiTI a été conçu de sorte que **tous les pays puissent le mettre en œuvre**. La FiTI n'attend pas que tous les pays possèdent dès le début des informations complètes pour toutes les exigences requises. Au lieu de cela, les autorités doivent fournir les informations qu'elles possèdent et démontrer avec le temps une **amélioration progressive** là où le manque d'information est important. La FiTI n'a donc pas pour but d'imposer aux pays des activités de recherche coûteuses.

Le Standard FiTI cherche à **renforcer la transparence dans tous les segments du secteur de la pêche**, tant dans la pêche à grande échelle comme dans la pêche à petite échelle, tout en reconnaissant néanmoins que le même niveau de détail ne peut être attendu pour les informations issues des deux secteurs.

Plus d'informations sur notre site internet ou à info@fisheriestransparency.org